

Compte-rendu du Comité de quartier Seine

Jeudi 5 octobre 2023

Tramway T7

Madame le Maire a fait un point sur les travaux préparatoires pour le prolongement de la ligne de tramway T7 en centre-ville et sur la Nationale 7. Des retards importants ont été pris dans les travaux des concessionnaires qui ont commencé au début de l'été en centre-ville. Ceux-ci auraient dû être terminés avant les vacances de la Toussaint, mais la fin des travaux en centre-ville est maintenant fixée au 24 novembre. Du côté de la N7, le comblement des souterrains (voitures et piétons) a aussi pris du retard suite à la découverte d'amiante. La Ville ne possède toujours pas de calendrier concernant la fermeture de ces souterrains, mais fait preuve de la plus grande vigilance s'agissant du passage piéton souterrain situé au niveau de l'Observatoire.

Les élus et les services municipaux continuent d'avoir la plus grande vigilance à ce sujet et d'exercer une certaine pression auprès d'Île-de-France Mobilités pour que les engagements pris soient respectés, pour assurer la sécurité de tous lors des phases de travaux, ou encore pour que les travaux sur le site de l'hôpital puissent continuer sans contraintes.

Les habitants sont appelés à participer à l'enquête publique environnementale du 2 octobre au 6 novembre pour exprimer leur avis. Le dossier est consultable au service urbanisme et en ligne (+ d'infos sur juvisy.fr). Il est également possible pour les Juvisiens d'envoyer leurs contributions au cabinet de Madame le Maire qui se chargera de les transmettre au commissaire enquêteur.

Il a été rappelé que les habitants ont la possibilité d'écrire à lemaire@mairie-juvisy.fr pour poser toutes les questions qu'ils souhaitent à ce sujet.

- L'accès au parking du Maréchal Leclerc (signalisation) doit être revu. Ces remarques seront remontées à IDFM.
- Station Observatoire : proposition de faire une réunion publique spécifique sur ce sujet pour répondre aux diverses interrogations (circulation N7 pendant les travaux, ouverture de la station, sécurité...).
- Le périmètre du marché extérieur a été revu. Il doit être réduit et passer à 79 emplacements du fait des futures emprises travaux en centre-ville. Par la même occasion, un règlement intérieur a été instauré ainsi qu'une carte pour les commerçants.

Travaux Suez quai Gambetta

Retours pendant les travaux de cet été :

- Plots / îlots qui ont été cassés. Seront réparés prochainement, suite à la constatation de fin de chantier en présence des organisateurs des travaux à qui il incombe de réaliser les travaux de réparation.

- Renforcer de la signalisation à prévoir pour les futures phases de chantier.

Après la première phase de travaux de Suez qui a eu lieu cet été sur le quai Gambetta, la seconde phase aura lieu à l'été 2024, sur le tronçon entre la rue de Seine et la rue de Chatillon.

Travaux du square de l'allée Pierre Dac

- La Ville va réaliser des travaux de rénovation de l'aire de jeux pour enfants, pour l'agrandir et proposer des modules inclusifs pour les enfants en situation de handicap. Les travaux démarrent le 16 octobre, pour une durée de deux mois, période pendant laquelle l'aire de jeux ne sera pas accessible.
- Problème soulevé de la cohabitation entre les familles avec enfants et les propriétaires d'animaux qui se baladent dans ce square. Campagne de sensibilisation à créer.

Travaux d'aménagement du quai Jean-Pierre Timbaud

Dans le prolongement de ce qui avait été fait pour le quai Gambetta. Le calendrier des travaux sera précisé aux habitants ultérieurement.

De nouveaux garde-corps seront mis en place, en lien avec les occupants des péniches pour créer des portiques spécifiques dimensionnées pour accéder aux péniches. Aucune zone de stationnement ne sera supprimée. Des fauteuils publics et des poubelles seront installés.

S'agissant du projet de navette fluviale, la Ville est toujours en attente de l'autorisation des Voies Navigables de France.

Circulation / stationnement

- **Quai Gambetta** : vitesses excessives mentionnées. Il est précisé qu'une opération de contrôle a été effectuée récemment sur le quai, seule une verbalisation a été dressée. Ces contrôles seront néanmoins répétés.
- **Traversée piétonne rue Monttessuy** en face de la Maison de la Petite-Enfance : dangerosité du passage car les voitures ne s'arrêtent pas et la visibilité manque à cause des voitures garées. Engagement pris d'accentuer la signalisation à cet emplacement, proposition faite d'éclairer le passage piéton pour le rendre encore plus visible.
- **Abords de l'école Tomi Ungerer** : renforcer la signalisation type « attention école » aux abords de l'école (rue Danton, etc.)
- Réfléchir à une campagne de sensibilisation / signalétique pour les abords des écoles.

- Pour lutter contre les vitesses excessives, il est rappelé que la police municipale peut procéder ponctuellement à des opérations de contrôle. Néanmoins, les radars fixes ne sont pas autorisés dans les voies communales.
- **Plan Vélo** : Madame le Maire rappelle qu'un plan vélo intercommunal est en cours d'élaboration à l'échelle des 24 communes de l'EPT. Au printemps 2022, un atelier avait été organisé avec le cabinet d'étude mandaté par l'EPT en présence d'habitants volontaires pour contribuer à la réflexion autour du développement de pistes cyclables qui relient les différentes communes. Pour l'heure, le cabinet continue ses études avec les autres villes du territoire. En matière de circulations douces, la Ville soutient également le projet de navette fluviale.

Divers

Pont de la Première Armée Française : il est rappelé qu'une concertation avait été lancée par le Département de l'Essonne auprès des habitants pour s'exprimer sur l'avenir du pont qui relie Juvisy à Draveil. C'est l'option de l'encorbellement du pont qui a été retenue. Les études ont été lancées, les travaux devraient commencer fin 2024.

WC publics : la Ville n'est pas favorable à l'implantation de toilettes publiques ou de sanisette aux abords de la gare, notamment pour des questions de sécurité. Par ailleurs, l'implantation de toilettes publiques demande une très grande vigilance s'agissant de l'entretien ; quant aux sanisettes auto-nettoyantes, elles sont déployées dans le cadre d'une convention qui prévoit en contrepartie l'installation de panneaux publicitaires, par exemple.

Arrêté de vente d'alcool : la prise de cet arrêté a facilité le travail des forces de police. Néanmoins, il est difficile de réduire la consommation d'alcool sur la voie publique. Il est rappelé que si les commerces ne respectent pas l'arrêté, ils prennent le risque d'être sous le coup d'une fermeture administrative. Enfin, il est rappelé que de tels arrêtés doivent être très précisément circonscrits à une zone et ne peuvent cibler des commerces en particulier, sous peine d'être refusés par les services de l'État.

Immeuble en construction rue de Draveil : le propriétaire avait été mis en demeure. Le procès n'a pas encore eu lieu.

Trafics quai Timbaud : à proximité des péniches, trafics réguliers ces derniers temps. Rappel qu'il faut contacter la police municipale en cas de doutes.

Rats : 25 quai Gambetta, présence de nombreux rats signifié. La Ville va se renseigner auprès de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour savoir de quand date la dernière campagne de dératisation.

Commerces ZAC : la Ville n'a pas d'informations au sujet des locaux vacants. Les services municipaux vont se rapprocher de l'aménageur.

« Jardin des ondulations » : plaques de béton toujours au sol (Nexity). Il y a eu des retards dans la ZAC côté Athis-Mons, l'aménageur n'est pas allé au bout de tous les aménagements prévus. Les

démarches ont été relancées. Pour information, il est précisé que les services municipaux de Juvisy procèdent au nettoyage de l'allée Camille Claudel alors que celle-ci n'a pas été restituée à la Ville.

Maison 80 rue Jean Argeliès : parcelle acquise récemment par la Ville. L'objectif est de faire tomber la bâtisse. La procédure est en cours actuellement auprès des services de la Préfecture. Les services municipaux ont dans un premier temps débroussaillé la partie avant de la parcelle, ce qui permet de gagner en visibilité, notamment pour les forces de l'ordre qui accordent la plus grande vigilance à cette zone souvent prisée par les trafiquants. À terme, la municipalité réaménagera l'ensemble de la parcelle pour créer une continuité par le parc Jean Argeliès.